

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 05 Octobre 2023 – 18 heures 00*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 10

Objet : CONVENTION D'ADHESION A LA PRESTATION DE CONSEIL JURIDIQUE EN CONTENTIEUX DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN – Mme TINAUD-NOUVIAN - Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON  
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC – Mme BIDART-LABROUSSE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

Mme CHAUFFARD  
Mme LEDESMA  
M EMOND

Absents

Mme DUHART  
Mme ZUGARRAMURDI

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

Acte exécutoire  
Certifié conforme à l'original  
Le Président  
Par délégation, le Vice-Président

## **N° 10 – ADHÉSION A LA PRESTATION DE CONSEIL JURIDIQUE EN MATIERE CONTENTIEUSE DU CDG DES PYRENEES ATLANTIQUES**

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Afin de mieux accompagner les collectivités dans la gestion des ressources humaines, les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives parmi lesquelles des missions de conseil juridique.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques propose une prestation de conseil juridique en matière de contentieux ; l'objectif étant de conseiller l'employeur territorial dans le cadre de litiges l'opposant à un agent public et de lui apporter une expertise.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la convention Conseil Juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion
- d'autoriser M. le Président du CCAS à signer la convention proposée en annexe ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- après en avoir délibéré
- adhère à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la convention Conseil Juridique en matière contentieuse proposé par le centre de gestion
- autorise M le Président du CCAS à signer la convention proposée en annexe ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre

### **Adopté à l'unanimité**

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE

